



**Recueil**  
**des Actes Administratifs**  
**de la Préfecture de Mayotte**

**Édition spéciale n°1**  
**Mois de janvier 2012**

**IMPORTANT**

**Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**DATE DE PARUTION : 16 Janvier 2012**

**SOMMAIRE édition spéciale n°1 du mois de janvier 2012**

<b>PREFECTURE cabinet</b>		
<b>Arrêté 2012-001 portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 1er janvier 2012</b>	<b>02/01/12</b>	
<b>VICE RECTORAT</b>		
<b>Arrêté n°2012-33 Modifiant l'arrêté n°2009-289 du 7 juillet 2009 fixant la composition du conseil de l'éducation nationale de Mayotte</b>	<b>1101/12</b>	



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE MAYOTTE

CABINET

### ARRÊTÉ N° 2012-001

portant attribution de la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 1er Janvier 2012

### LE PRÉFET DE MAYOTTE

- VU la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte,
- VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale, modifié par les décrets n°88-309 du 28 mars 1988 et n° 2005-48 du 25/01/2005,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 22 juillet 2011 de Monsieur le Président de la République, nommant Monsieur Thomas DEGOS, Préfet de Mayotte,
- SUR proposition du Directeur de Cabinet,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

#### **Médaille échelon Argent**

Madame Harithata Ismaïla AHAMADA-DJABOU  
Adjoint administratif de 2ème classe  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Oussouffi ALI  
Adjoint technique de 2ème classe  
SYNDICAT MIXTE D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE MAYOTTE

Madame Marie ALI-SOILIH  
Agent territorial  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Ali AMADA  
Adjoint administratif de 2ème classe  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Nourdine ASSANI-DJOUMOI  
Adjoint administratif de 2ème classe  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Saïd ATTOUMANI  
Agent territorial  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Darkaoui ATTOUMANI  
Agent territorial  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Attoumani BACAR  
Adjoint administratif de 2ème classe  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Boina Hassani BOITCHA  
Agent territorial  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Bouchourani COLO  
Adjoint administratif de 1ère classe  
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAYOTTE

Monsieur Ali COLO ASSANI  
Agent territorial  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Saïd DJOUMOI  
Agent territorial  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Ali KAZOUINE  
Rédacteur  
SYNDICAT MIXTE D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE MAYOTTE

Monsieur Attoumani KOLO GARA  
Agent territorial  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Abdourahim M'KADARA  
Agent territorial  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Saïd MAHAMOUDOU  
Agent territorial  
MAIRIE DE CHICONI

Monsieur Mustoihi MARI  
Ingénieur principal  
SYNDICAT MIXTE D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE MAYOTTE

Madame Amina MARI  
Adjoint administratif de 1ère classe  
SYNDICAT MIXTE D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE MAYOTTE

Monsieur Absoir RIDJALI  
Adjoint administratif de 2ème classe  
MAIRIE DE CHICONI

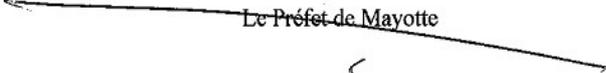
Monsieur Mchami SAÏDI  
Adjoint technique de 2ème classe  
SYNDICAT MIXTE D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE MAYOTTE

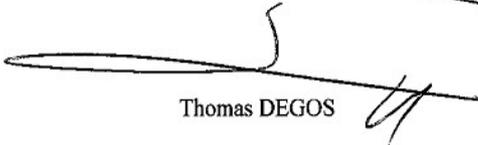
Madame Hamida SOUF-SAFI  
Agent territorial  
MAIRIE DE CHICONI

Madame Saffi SOUFFOU  
Adjoint administratif de 2ème classe  
SYNDICAT MIXTE D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE MAYOTTE

**Article 2 :** Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte.

Fait à Dzaoudzi, le 2 janvier 2012

  
Le Préfet de Mayotte

  
Thomas DEGOS



**PREFET DE MAYOTTE**

SECRETARIAT  
GENERAL

Mamoudzou, le

1<sup>er</sup> JAN. 2012

ARRETE N° **2012-33**  
modifiant l'arrêté n°2009-289  
du 7 juillet 2009 fixant la composition du  
conseil de l'éducation nationale de Mayotte

**LE PREFET DE MAYOTTE**

VU la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 modifiée relative à Mayotte ;

VU l'ordonnance n°2007-1801 du 21 décembre 2007 relatif à l'adaptation à Mayotte de diverses dispositions législatives et notamment son article 7 ;

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L.234-33-1 à L.234-33-7 et R.234-44 et R.234-45 ;

VU le décret n° 2006-1206 du 20 novembre 2006 portant création du Conseil de l'Éducation Nationale de Mayotte ;

VU le décret du 22 juillet 2011 du Président de la République nommant Monsieur Thomas DEGOS préfet de Mayotte ;

VU la transmission par le Vice-Recteur des propositions de remplacement faites par les organisations syndicales concernées représentatives des personnels titulaires de l'Etat occupant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements scolaires ;

VU l'arrêté préfectoral n°2009-289 du 7 juillet 2009 fixant la composition du Conseil de l'Éducation Nationale de Mayotte ;

sur proposition de Monsieur le Secrétaire général ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 3-II de l'arrêté préfectoral n°2009-289 du 7 juillet 2009 fixant la composition du Conseil de l'Éducation Nationale de Mayotte est modifié comme suit :

- M. STEPHAN Amaud représentant titulaire des personnels administratifs et enseignant de l'Éducation nationale est remplacé par M. GUEVARA Pablo ;
- Mme ARNAULT Assick représentante suppléante des personnels administratifs et enseignant de l'Éducation nationale est remplacée par Mme JACQUOT Pascale ;
- M. GALLAIS Patrick représentant titulaire des personnels administratif et enseignant de l'Éducation nationale est remplacé par M. DUROZAG Yann ;
- M. BOYER Jean-Paul représentant titulaire des personnels administratif et enseignant de l'Éducation nationale est remplacé par M. MEZEPO Salomon ;
- M. BONHOMME Guy représentant titulaire des personnels administratif et enseignant de l'Éducation nationale est remplacé par Mme OURNAC Josette ;
- M. BOULIL Mostafa représentant titulaire des personnels administratif et enseignant de l'Éducation nationale est remplacé par M. NITRI Youssef ;

ADRESSE POSTALE : - BP 676 - 97600 MAMOUZOU - STANDARD : (02 69) 60 10 54 ou (02 69) 61 10 95

- M. MOYSAN Michel représentant l'Union des personnels administratifs et enseignants de l'Education nationale est remplacé par M. COMBAREL Roger ;
- M. LARUE Thierry représentant suppléant des personnels administratifs et enseignants de l'Education nationale est remplacé par M. PERU Christian.

Les sept autres représentants du collège des personnels restent inchangés.

**ARTICLE 2 :** L'article 3-II de l'arrêté sus-évoqué étant modifié comme suit :

- Mme ADDOU MADI Nourou représentant l'Union des parents d'élèves est remplacée par Mme ASSANI Zella ;
- Mme SOULAIMANA Harouf représentant l'Union des parents d'élèves est remplacée par M. SAID HAMDOUNI Mohamed ;
- M. ALI Robert représentant suppléant des parents d'élèves est remplacé par M. HAMDOU Nabouhane ;
- M. HAMDOU DOUCHENA Nabhani représentant suppléant des parents d'élèves est remplacé par M. SOYFI Fehardine.

Les quatre autres représentants du collège des parents d'élèves restent inchangés.

- M. NALIDI Saïd représentant l'Union des associations complémentaires de l'enseignement public est remplacé par M. ACHRAF Bacar.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Préfet de Mayotte,

Ilham DEGOS